

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2
0
2
5



SOMMAIRE

1. A PROPOS DE L'UDAF

2. LA VIE INSTITUTIONNELLE

3. LES SERVICES AUX FAMILLES

4. PROTEGER LES PERSONNES ET LES FAMILLES

**5. ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNERABLES PAR
LE LOGEMENT**

6. LES RESSOURCES HUMAINES



1. A PROPOS DE L'UDAF

2. LA VIE INSTITUTIONNELLE

3. LES SERVICES AUX FAMILLES

4. PROTEGER LES PERSONNES ET LES FAMILLES

5. ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNERABLES PAR LE LOGEMENT

6. LES RESSOURCES HUMAINES



Le réseau est constitué de **l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)**, de **22 Unions Régionales des Associations Familiales (URAF)** et de **100 Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF)**.

Créées par ordonnance du 3 mars 1945, l'UNAF, les URAF et UDAF sont chargées d'assurer la défense et la représentation des familles auprès des pouvoirs publics.

L'UDAF a le statut d'association loi 1901 et est reconnue d'utilité publique.

Ce sont ainsi quatre missions principales pour améliorer la vie des familles qui sont inscrites dans ce code :

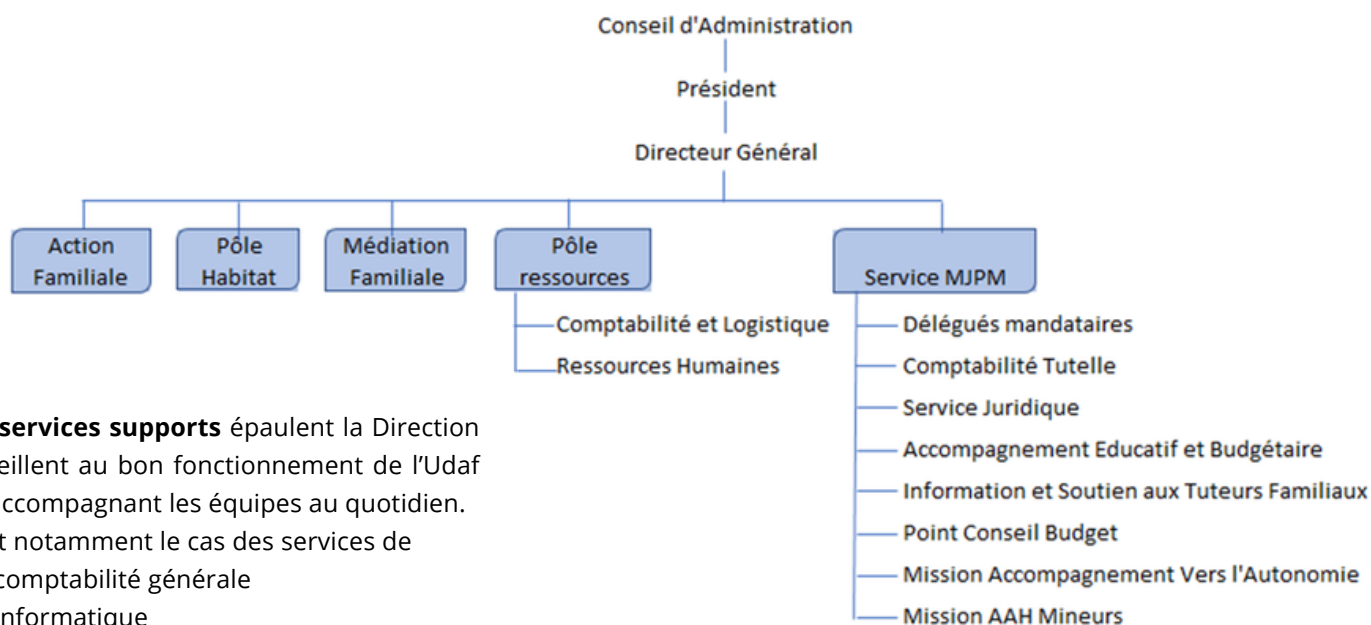
1° **Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial** et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles

2° **Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles** et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune

3° **Gérer tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge

4° **Exercer devant toutes les juridictions**, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L. 621-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du code pénal. Elle représente les intérêts des familles par ses nombreuses représentations assurées et mène l'action politique locale et départementale en faveur des familles. Elle observe les besoins des familles, développe et gère des services à leur attention.

L'organigramme



Une présence sur le territoire

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles et de faire connaître ses services, l'Udaf est présente sur le territoire morbihannais.



Siège

Antennes MJPM

AEB

AEB



Médiation Familiale



PCB

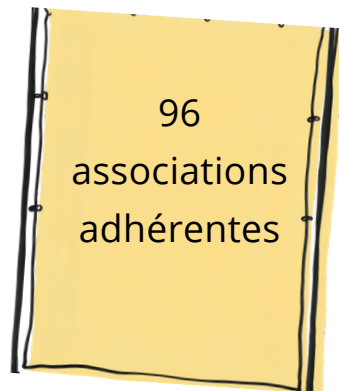


Logements Habitat Inclusif

L'année 2025 en chiffres :



164
salariés



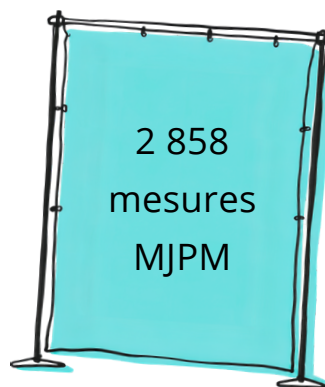
96
associations
adhérentes



161
bénévoles
Lire et Faire
Lire



618
séances de
médiation
familiale



2 858
mesures
MJPM



495 ménages
accompagnés
par le service
AEB



114
désignations
Ad'Hoc
mineurs



88 résidents
dans les
dispositifs
du Pôle
Habitat



25
administra-
-teurs

En 2025...

L'Udaf a fêté ses 80 ans

L'ordonnance du 3 mars 1945 a créé et encadré l'UNAF ainsi que les UDAF, reconnues d'utilité publique. L'UDAF du Morbihan, quant à elle, paraît au Journal officiel le 14 novembre 1945.

Depuis près de 80 ans, elle accompagne les évolutions de la société grâce à l'engagement de ses associations adhérentes et de ses services.

Pour célébrer cet anniversaire, une **conférence des mouvements familiaux** a été organisée à l'Espace Montcalm de Vannes afin de valoriser le réseau associatif. Les associations y ont présenté leur histoire et leurs principales préoccupations en matière de politique familiale.

À cette occasion, une frise retraçant l'évolution des mouvements familiaux en France depuis le XVIII^e siècle a également été réalisée avec l'aide d'un illustrateur.



Le projet "Vis ma vie" a vu le jour

Partant du constat d'une méconnaissance des collègues, des missions et des services, le projet « Vis ma vie de salarié à l'UDAF du Morbihan » a pris forme en début d'année.

56 salariés ont ainsi pu découvrir le métier d'un(e) collègue. Cette opportunité a permis de créer de la cohésion, de favoriser l'interconnaissance entre salariés et prendre conscience de la réalité de leur travail (charge, contraintes...).

Appréciée par les salariés, cette expérience devrait être reconduite en 2026.

1. A PROPOS DE L'UDAF

2. LA VIE INSTITUTIONNELLE

3. LES SERVICES AUX FAMILLES

4. PROTÉGER LES PERSONNES ET LES FAMILLES

5. ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNÉRABLES PAR
LE LOGEMENT

6. LES RESSOURCES HUMAINES



Les associations :

L'Udaf est composée d'associations familiales et de fédérations ayant leur siège social dans le département du Morbihan.

**96 associations
familiales
adhérentes**



**4 membres
associés**



La gouvernance

En 2025, le **Conseil d'administration** est composé de 25 membres issus des associations familiales adhérentes, pour moitié élus par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans et pour moitié désignés par leur mouvement.

En charge des décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'Udaf, le Conseil s'est réuni huit fois au cours de l'année.

Un **Bureau** de sept membres contribue à la définition des orientations stratégiques et veille à la bonne gestion de l'Udaf. Il s'est réuni quatre fois en 2025.



Président
Pierrick LE BRIS

Vice-Présidente
Sabine CAMENEN

Trésorier
Thierry HURÉ

Secrétaire
Olivier JOUANNET

Membre du Bureau
Marcelle FLÉGEAU

Membre du Bureau
Michel FOHRENBACH

Membre du Bureau
Claude JAHIER

Administrateur
Marc BELZ

Administrateur
Vincent BUSSONNAIS

Administrateur
Antoine CURTIL

Administrateur
Catherine GOURONC

Administrateur
Christine JARLEGAN

Administrateur
MHélène LE CORVO

Administrateur
M-Françoise LE GALLO

Administrateur
Claire LE MOUEL

Administrateur
Anne LECOINTRE

Administrateur
Patricia PEIGNÉ

Administrateur
Arlette PIRIOU

Administrateur
Lucie PUCHAUX

Administrateur
M. RAKOTONIRINA

Administrateur
J-Claude ROBIN

Administrateur
Joëlle SEVESTRE

Administrateur
Olivier STRECKX

Administrateur
M-Gabrielle VERSTAVEL

Administrateur
Vincent WALLUT

La représentation familiale

Le code de l'action sociale et des familles donne aux unions d'associations familiales la mission de représenter l'ensemble des familles françaises et étrangères résidant régulièrement en France. Adhérents dans des associations familiales, les représentants familiaux jouent un rôle capital dans le **dialogue social au sein d'instances locales ou départementales pour porter la voix des familles**; ils en sont les ambassadeurs.

L'Udaf du Morbihan assure une **cinquantaine de représentations départementales** et **plus de 150 représentations communales** (CCAS). Ce sont ainsi de multiples occasions de s'exprimer pour défendre les familles.

Santé

Centres hospitaliers, Commission de Conciliation et d'Indemnisation, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques...



Enfance Jeunesse

Centre Départemental de l'Enfance, Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance...



Economie - Consommation

Commission départementale de surendettement, Conseil de développement du pays de Vannes, Comité local des Usagers DGFIP, Comité local des usagers de la Préfecture, Commission départementale de la sécurité routière..



Social

CAF, MSA, CPAM, Centres Communaux d'Action Sociale, Maison du droit, Jury de délivrance des diplômes de professions funéraires, Solidarité Meubles...



Enseignement - Education

Conseil Départemental de l'Education Nationale, Lire et Faire Lire



Logement - Habitat

Commission départementale de Médiation, SOLIHA, Association départementale d'information sur le logement, Conférence intercommunale du Logement



Parentalité

Comité de suivi du schéma départemental des services aux familles



L'Udaf... au sein d'un réseau

L'UDAF 56 fait partie de **l'URAF Bretagne**, une structure **interdépartementale** qui coordonne la représentation des familles auprès des organismes régionaux. Elle gère également le fonds régional de formation des bénévoles, dans le cadre d'une convention avec les CAF des départements bretons.

À l'échelle nationale, l'UNAF pilote et accompagne le réseau des UDAF et des URAF. Elle assure des missions de représentation des familles ainsi que des actions de service et d'accompagnement dans chaque département et région.

Pour soutenir ce réseau, **l'UNAF** propose tout au long de l'année des formations (*webinaires et présentiel*) et diffuse régulièrement des lettres d'information sur son actualité, les évolutions législatives et les initiatives du réseau. Elle met aussi à disposition des guides pratiques destinés aux familles et aux professionnels, comme ceux sur les droits des aidants familiaux, la protection juridique des personnes protégées ou l'habilitation familiale.

Enfin, une rencontre annuelle entre présidents et directeurs du réseau permet de renforcer les échanges, le partage d'expériences et la coordination des actions au niveau national.

Ses partenaires

L'Udaf entretient des relations régulières - d'ordre financier, de concertation ou plus techniques - avec les partenaires institutionnels du département.

- Le Préfet (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)
- Le Conseil Départemental (Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales)
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Cour d'Appel de Rennes (Tr jud du 56)
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La Mutualité Sociale Agricole
- Les Etablissements de santé
- Les Mairies
- Les Associations dans les différents champs d'activités sociales
- La Banque de France
- Les Centres Communaux d'Action Sociale

Le service a en charge...



La coordination de la vie institutionnelle à travers :

- L'organisation des instances (bureaux, conseils d'administration, commissions de contrôle, conférence des mouvements), des groupes de travail et assemblées générales
- Les relations avec les associations adhérentes
- La tenue des listes d'adhérents et l'appel des cotisation auprès des associations
- L'accompagnement des représentants familiaux (formations, diffusion de documents...)
- La coordination des services de soutien aux familles : Lutte contre l'illettrisme, lutte contre le surendettement, lecture ensemble...
- Les échanges avec l'Unaf et l'Uraf
- Le suivi des conventions d'objectifs et du Fonds Spécial

L'accompagnement de porteuses de projets de création de Maisons d'Assistants Maternelles

En soutien aux familles et plus particulièrement en faveur de l'accueil du jeune enfant, l'Udaf accompagne les candidates porteuses de projet en vue d'une installation sur le département.

Instauré depuis plusieurs années, cet accompagnement porte sur :

- Le choix d'un modèle de structure juridique
- La rédaction des statuts
- L'élaboration d'un plan de financement et la recherche de financements
- La démarche de communication auprès des partenaires et collectivités
- L'intervention en médiation dans le règlement de conflits internes dans les MAM
- En 2025, trois projets ont été accompagnés sur les communes de Grand-Champ, Radenac et Locmariaquer.



La médaille de l'enfance et des familles

La médaille de l'enfance et des familles est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation. Peuvent obtenir cette distinction les mères et pères de famille dont tous les enfants sont français qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleurs conditions matérielles et morales.

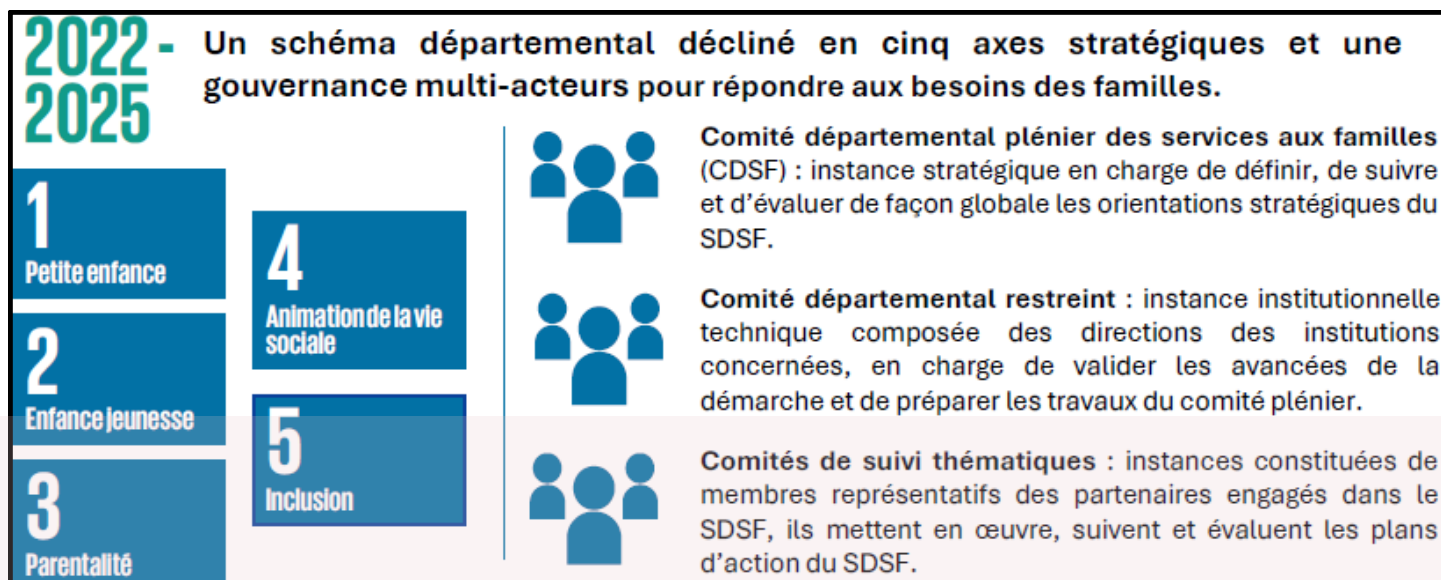


En lien avec les services de la Préfecture, l'UDAF du Morbihan contribue chaque année à l'instruction des dossiers pour émettre un avis.

En 2025, 18 dossiers ont reçu un avis favorable; ce sont ainsi 14 mères et 4 pères qui se verront remettre cette médaille en 2026 dans leur commune de résidence.

La participation au Comité Départemental des Services aux Familles

- Le comité départemental des services aux familles (CDSF) a été instauré par le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021. Dans le Morbihan, il a été installé par le Préfet le 27 avril 2022. La CAF en assure le secrétariat général.
- Le Schéma Départemental des Services aux Familles a été bâti pour les années 2022 à 2025 et a donné lieu à un avenant pour l'année 2026 avant son prochain renouvellement.



L'Udaf du Morbihan y est représentée dans les comités suivants :

- petite enfance
- enfance jeunesse
- parentalité
- inclusion

La convention d'objectifs Udaf-Unaf

Conformément à l'article L 211-10 du Code de l'action sociale et des familles, les Udaf mènent des actions définies par voie conventionnelle entre d'une part, **l'Etat et l'Unaf**, et d'autre part, **entre l'Unaf et les Udaf**.

La **convention nationale Etat/Unaf** a été renouvelée et signée le 9.03.2022 et décrit les priorités communes que se donnent l'Etat et l'Unaf pour la période 2022-2026 et notamment les actions pouvant être mises en place par les Udaf.

Ainsi, l'Udaf du Morbihan a signé sa convention d'objectifs 2022-2026 avec l'Unaf et s'est engagée à conduire les actions suivantes :

1. **Numérique** « Conseil, accompagnement et parentalité »
2. **Partager la lecture** : accompagnement de personnes en situation d'illettrisme et lire et faire lire
3. **Accompagnement budgétaire** : Point Conseil Budget.

Ces trois actions seront exposées dans la rubrique suivante **“les services aux familles”**.

1. A PROPOS DE L'UDAF

2. LA VIE INSTITUTIONNELLE

3. LES SERVICES AUX FAMILLES

4. PROTEGER LES PERSONNES ET LES FAMILLES

5. ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNERABLES PAR
LE LOGEMENT

6. LES RESSOURCES HUMAINES





LA COORDINATION LIRE ET FAIRE LIRE

A l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin lancée en 1999, des bénévoles de plus de 50 ans offrent de leur temps libre pour partager aux enfants leur plaisir de la lecture. Outre la richesse de cet échange intergénérationnel, c'est également un objectif éducatif et culturel que prône le programme **Lire et Faire Lire**.

Des séances de lecture à voix haute sont ainsi organisées en petits groupes de **6 enfants** maximum, une ou plusieurs fois par semaine, durant l'année scolaire.

Les bénévoles interviennent dans des structures éducatives telles que des écoles, accueils de loisirs, bibliothèques, structures de petite enfance... Une expérience a également été menée en 2025 pour intervenir en Centre Médico-Social pour toucher un public familial qui peut être éloigné du livre et de la lecture.

lire
&
faire
lire

161
bénévoles

52
structures

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME



14
accompagnements
menés par 11
bénévoles

Intervention sur
10 communes
du département

Créé en 2019, le service de lutte contre l'illettrisme accompagne des personnes ayant été scolarisées en langue française mais qui rencontrent des difficultés avec la lecture, l'écrit ou le calcul.

Les objectifs du service sont :

- **Soutenir la fonction parentale** et aider les relations parents-enfants
- **Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne** en leur permettant d'acquérir une autonomie et une plus grande confiance en soi dans les actes quotidiens
- **Permettre l'accès aux droits** dans le but de faciliter leur insertion sociale et/ou professionnelle

Les ateliers sont organisés exclusivement sous le format '**un bénévole - un apprenant**' pour une meilleure adaptation à chaque situation. Ils n'ont jamais lieu au domicile de l'apprenant mais dans un **endroit neutre**, dans un souci de proximité géographique pour l'apprenant (médiathèques, locaux de l'Udaf, Mairies...).



Comme chaque année, l'Udaf a participé aux **Journées Nationales d'Action Contre l'illettrisme** avec comme objectif de susciter une prise de conscience sur la réalité de l'illettrisme, de l'innumérisme et de l'illectronisme en France.

La mobilisation a cette année porté sur les jeunes car **11% des jeunes de 18 à 29 ans** ont une maîtrise insuffisante de ces compétences pour être autonome au quotidien.

Une conférence était prévue en septembre avec l'intervention de **Philippe Mérieu** mais a été reportée en 2026 en raisons de mouvements de grève ce même jour.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE SURENDETTEMENT

Orientées par les **CCAS** ou des **assistantes sociales**, les familles rencontrant des difficultés peuvent se faire aider pour être conseillées sur leur situation ou pour faire examiner leurs droits (contrats de crédits, d'assurance...) en vue d'élaborer un dossier de surendettement si besoin.

Les permanences sont assurées par deux bénévoles à Auray, Lorient, Vannes et Pontivy. Des rendez-vous sont organisés également au Centre Pénitentiaire de Ploemeur.

2
bénévoles

73 dossiers
déposés à
la Banque
de France



LE NUMERIQUE

Si des contacts ont été développés au cours de l'année, il n'y a pas eu d'actions déployées sur 2025. 2026 devrait permettre cette mise en place.



LE POINT CONSEIL BUDGET

+31%
d'entretiens
par rapport
à 2024

79% des
personnes
accompagnées
sont des
femmes

114
participants
aux actions
collectives

Installé sur Roi Morvan Communauté, le PCB a pour mission de **prévenir** et **traiter** les difficultés financières de toute personne souhaitant bénéficier de conseils personnalisés, de formations et d'outils pratiques pour une meilleure gestion du budget.

Un accueil est effectué sur rendez-vous à la Mairie de Gourin par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui se déplace sur l'ensemble du territoire mais aussi au domicile des bénéficiaires, parfois contraints par des difficultés de déplacements.

Le service a connu en 2025 une hausse de son activité.

Les personnes accompagnées sont principalement **isolées** avec des revenus se situant majoritairement entre **1000€** et **1500€**.

Le logement reste la dépense la plus conséquente pour ces familles qui, à 55%, vivent sous le niveau de vie médian national (et 10% sous le seuil de pauvreté).

Le PCB joue un rôle déterminant dans la stabilisation financière et la prévention du surendettement.

Huit actions collectives ont été mises en place, notamment dans le cadre de la semaine de l'argent au mois de mars.

Sur les marchés du Faouët et de Guéméné sur Scorff, les citoyens ont été sensibilisés aux éco-gestes. Les élèves du lycée professionnel Saint-Michel à Priziac ont quant à eux bénéficié d'un jeu animé par la Banque de France.

La **médiation** s'adresse à tout type de conflit familial **intra** ou **intergénérationnel** :

- Conflit ou difficulté de communication au moment ou après une séparation
- Désaccord ou décision à prendre au sein d'une fratrie au sujet de la prise en charge d'un parent âgé ou vulnérable, d'une succession
- Difficultés relationnelles entre des parents et leur adolescent (dans un contexte de séparation parentale) ou enfant/adulte
- Rupture de relation entre des grands-parents et leurs petits-enfants

En 2025, les médiatrices ont réalisé :

- **618 séances de médiation familiale**
- **682 entretiens d'information**, soit un total de **1 300** rencontres, dépassant ainsi l'objectif fixé par les financeurs de **1 088**.

Cette **hausse** par rapport à 2024 s'explique en partie par l'intégration des rendez-vous non honorés ou annulés à moins de trois jours, ces créneaux n'ayant pas pu être réattribués dans un délai aussi court.

Les professionnelles de la médiation assurent des permanences à Vannes, Lorient, Questembert, Pontivy, Ploërmel, Auray et Gourin. Cette dernière rencontre encore des difficultés à toucher son public, malgré les actions de communication mises en place.

Par ailleurs, les médiatrices ont mené **57 actions de communication** dans le département, à destination des partenaires et des familles, permettant de sensibiliser **477 personnes différentes**.

Leur engagement s'est également illustré lors de permanences au sein des tribunaux judiciaires de Lorient et de Vannes, ainsi que pendant la Semaine de la médiation, notamment à travers l'organisation d'un ciné-débat à Auray.

78% des médiations sont d'origine spontanée et 22% d'origine judiciaire

77% des rendez-vous se sont tenus sur Vannes et Lorient

Quoi de neuf en 2025 ?

Un nouveau site Internet dédié

Nécessaire pour renforcer la communication autour de la médiation familiale, ce site permettra d'améliorer la visibilité et le référencement du service.

Un renouvellement des assermentations

Les médiatrices ont renouvelé leurs assermentations en février, c'est-à-dire qu'elles ont à nouveau prêté serment officiel auprès de la Cour d'Appel de Rennes.

Un nouveau lieu de permanence

Auray est devenu une nouvelle permanence pour les médiatrices qui ont rapidement confirmé les besoins des familles sur le territoire.

De Lorient à Hennebont...

La Médiation Familiale partage désormais ses locaux avec l'Espace-Rencontre du Cerf-Volant à Hennebont, ces deux services ayant quitté la ville de Lorient en fin d'année.



Quand la Médiation Familiale se concentre sur :

La Médiation Aidant-Aidé- MAA

Parce qu'accompagner un proche vulnérable peut devenir un défi du quotidien, la **Médiation Familiale** peut alléger les tensions et accompagner les prises de décision.

La **médiation aidant-aidé** s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par des enjeux relationnels, émotionnels et éthiques forts, liés à des situations de handicap, de maladie ou de vulnérabilité. Elle suppose une **adaptation des postures professionnelles**, notamment en matière d'écoute, de prise en compte des capacités d'expression de la personne aidée, et d'équilibre dans la relation souvent asymétrique entre les protagonistes.

En 2025, le service a renforcé cette dynamique en développant une communication ciblée auprès des partenaires du territoire (travailleurs sociaux, professionnels de santé, structures médico-sociales), afin de faire connaître cette modalité d'accompagnement de médiation familiale.

La Co-Médiation

Gérée par deux médiatrices sur un même moment, la **co-médiation** est une opportunité de **soutenir** au mieux les personnes dans leurs échanges, dans les situations complexes ou de haute tension. Leurs regards croisés permettent de soutenir davantage le cadre et le processus de la médiation. Cette co-médiation peut être **intergénérationnelle** avec l'accueil de parents, grands-parents, frères et sœurs, mais également dans le cadre de la **vulnérabilité d'un proche** autour de laquelle des situations de rupture et de crise peuvent s'ajouter à LA crise.

PEP'S - Parcours pour Enfants de Parents Séparés

Le service de Médiation Familiale a proposé des **ateliers PEP'S** (*Parcours d'Enfants de Parents Séparés*). Ces temps collectifs, animés par deux médiatrices formées au parcours RELIANCE, offrent un espace d'expression sécurisé permettant aux enfants de mieux comprendre la séparation, d'exprimer leurs émotions et de renforcer leurs capacités d'adaptation.

Cette action contribue à soutenir leur équilibre psycho-affectif et à préserver le lien avec chacun de ses parents.

Un premier atelier PEP'S a eu lieu début 2025, en partenariat avec la Mairie de St Avé, offrant ainsi la possibilité à une fratrie de quatre sœurs d'améliorer leur relation avec leur père.



1. A PROPOS DE L'UDAF

2. LA VIE INSTITUTIONNELLE

3. LES SERVICES AUX FAMILLES

4. PROTÉGER LES PERSONNES ET LES FAMILLES

5. ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNÉRABLES PAR
LE LOGEMENT

6. LES RESSOURCES HUMAINES



La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs prévoit la mise en place d'un **dispositif d'accompagnement social et budgétaire** en faveur de personnes dont la santé ou la sécurité est menacée ou compromise du fait des difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs prestations sociales.

Une **mesure de protection** est prise sur décision d'un juge : le juge des tutelles. Il décide non seulement de l'opportunité d'ouvrir une mesure mais également de son degré de protection.

En l'absence ou en suppléance des familles, les professionnels, appelés MJPM (Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs) interviennent au quotidien, selon l'étendue de leurs missions, dans les actes de la vie civile des personnes protégées et favorisent leur citoyenneté.

Des **délégués mandataires renfort et assistants renfort** accompagnent et forment les nouveaux salariés et remplacent les collègues en cas d'arrêt de travail.

Si délégués mandataires et assistants accompagnent au quotidien les majeurs, **les comptables** interviennent quant à elles sur la gestion de leurs comptes. Plus de **9 122 000€** sont ainsi gérés sur l'ensemble des comptes courants et **165 229 000€** sur les comptes de placement.

A noter également, l'intervention du **service juridique** qui apporte soutien et conseils aux délégués mandataires.

5 antennes
sur le
département

2 858
mesures au
31 décembre
2025

Une
présence sur
85% du
territoire

Quoi de neuf en 2025 ?

Deux nouvelles responsables d'antennes :

A Ploërmel comme à Auray, les responsables ont quitté leur fonction pour de nouveaux projets professionnels. Elles ont été remplacées par deux nouvelles responsables, l'une issue de la promotion interne, la seconde recrutée en externe avec une expérience de déléguée mandataire et de responsable.

Changement d'adresse en vue :

L'Udaf a acquis de nouveaux locaux dans un nouveau bâtiment à Ploërmel; aménagement prévu au printemps 2026.

La formation des délégués mandataires :

Il s'agit plutôt d'une poursuite plutôt qu'une nouveauté ; la politique de formation des délégués mandataires a en effet été renouvelée dans l'objectif de permettre au plus grand nombre de titulaires d'obtenir le CNC avant le plein effet de la réforme qui contraindra à des départs en formation sur une année universitaire complète (licence pro MJPM) et avec un nombre d'heures passant de 300 à 400.

- 6 délégués mandataires ayant débuté leur formation en 2024 l'ont achevée en 2025
- 4 délégués mandataires ayant débuté une session de formation en 2025 l'achèveront en 2026
- 7 délégués mandataires en CDI restent à former au 31/12/2025.

L'activité

Le flux des mesures reste toujours important.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nouvelles prises en charge	365	368	352	333	352
Fins de prises en charge	301	324	338	346	335
Nombre de rotation (Entrée + sortie)	666	692	690	679	687
Nombre de mesures au 31 décembre	2 796	2840	2854	2841	2858

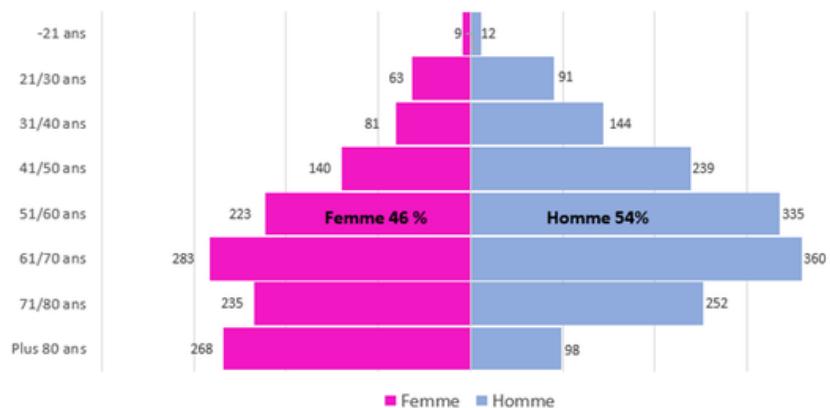
La vie du service est rythmée au gré des nouvelles prises en charge ou au contraire des fins de prises en charge.

Il est important de souligner que les **situations sont de plus en plus dégradées et les prises en charge complexes**, soit par des problèmes de comportement et relationnel, soit par des situations financières et budgétaires dégradées.

+ 17
mesures au
31/12/2025
par rapport au
31/12/2024

29 nouvelles
mesures en
moyenne
chaque mois

La pyramide des âges



Curatelle ad hoc	10
Curatelle adjoint	3
Curatelle aménagée	1
Curatelle renforcée	1735
Curatelle renforcée aux biens	9
Curatelle simple	63
Curatelle simple aménagée	26
MAJ	2
Mandat ad hoc	1
Présomption absence	8
Sauvegarde de justice	42
Subrogé tuteur	1
Tutelle	911
Tutelle ad hoc	17
Tutelle adjoint	5
Tutelle aux biens	24
Total général	2858

Les types de mesure

Les **curatelles renforcées** représentent **64% des mesures de protection assurées par l'Udaf** du Morbihan (61% pour les curatelles renforcées et 3% pour les curatelles simples).

Les **Sauvegardes de Justice** avec mandats spéciaux représentent toujours une activité importante.

L'Udaf a été désignée pour **76 mesures de Sauvegarde de Justice** sur l'année 2025 (62 en 2024), avec une désignation plus forte sur le dernier trimestre 2025 avec **27 désignations**.

L'**AEB** est un travail **d'accompagnement** et de **soutien**.

Le professionnel intervient auprès de personnes qui rencontrent des préoccupations ou des difficultés budgétaires.

Il s'agit d'une **démarche volontaire** qui vise à améliorer les conditions de vie matérielles, sociales, familiales.

La demande se fait par un travailleur social du département avec l'accord de la personne.

L'activité en 2025

Si elle a connu des mouvements de personnel, des modifications de temps de travail et des arrêts de travail au cours de l'année, l'équipe est désormais constituée de **9 Conseillères en Economie Sociale Familiale** qui interviennent sur le département, accompagnées d'une nouvelle responsable de service qui a pris ses fonctions en début d'année.

Le public accompagné en 2025 revêt le même profil que les précédentes années avec une nette **dominance des 30-63 ans** ainsi que des **personnes isolées** et des **familles monoparentales**.

Moins de 30 ans	14%
30 - 63 ans	77%
Plus de 64 ans	8%

Personne isolée	43%
Famille monoparentale	36%
Couples avec enfant(s)	17%
Couples sans enfant	4%

1982 entretiens ont été réalisés en 2025 dont **66% au domicile des familles**.

Dans les autres cas, ces entretiens se déroulent au bureau ou dans d'autres lieux adaptés aux possibilités de déplacement des familles.

Les **¾ des entretiens** menés par les CESF concernent des problématiques budgétaires. S'en suivent des sujets liés à des problématiques familiales.

Apprentissage de la gestion adm. et budgétaire	34%
Assainissement de la situation financière	33%
Conditions de vie	12%
Gestion du surendettement	10%
Adaptation à un nouveau contexte	9%
Prise en compte des besoins de l'enfant	3%

Les accompagnements durent théoriquement **6 mois**, renouvelables une fois.

En 2025, la durée moyenne se situait à **9.24 mois**, cette durée variant d'un territoire à l'autre, selon la complexité des besoins.

Des **formations** sur les problématiques émergentes telles que les troubles psychiques ou travailleurs pauvres ont été développées afin de maintenir les compétences des CESF.

Conformément aux directives du Conseil Départemental, les actions collectives ont été arrêtées en septembre 2025.

Une **réflexion** doit être menée à l'avenir sur

- le **développement des orientations** vers l'ASE et les jeunes majeurs
- les **zones de mutualisation** permettant à la CESF d'intervenir sur des territoires limitrophes en cas de déficit de mesures sur son secteur.

495 ménages accompagnés

1 982 entretiens d'accompagnement

Le Morbihan découpé en 8 territoires d'intervention

L'**administrateur ad hoc** est un mandataire désigné sur une liste établie auprès de la Cour d'Appel par l'autorité judiciaire en matière civile ou pénale.

Il assure un **rôle de représentation** ou **d'assistance** du mineur lorsqu'il existe un conflit d'intérêt avec le ou les titulaires de l'autorité parentale (père ou mère), en cas de situation d'isolement du mineur, ou encore en cas de défaut de diligence du représentant légal du mineur.

En 2025, le service a géré **114 désignations** dont **96%** concernent des **mesures pénales**.

Cela se traduit par un accompagnement à :

- des auditions en gendarmerie,
- des expertises psychologiques,
- en unité d'accueil pédiatrique enfants en danger
- et pour des représentations



Le tribunal de Lorient est le principal prescripteur des mesures (80%).

75
désignations
par an

2.58 ETP

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE

La mission **Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA)** s'inscrit dans une démarche d'évolution des pratiques professionnelles visant à :

- **Renforcer le pouvoir d'agir** des majeurs protégés
- **Favoriser leur participation active** dans les décisions les concernant
- **Améliorer l'accessibilité** à l'information et aux dispositifs de droit commun.



2025 a connu une refonte majeure autour de trois axes :

- déploiement progressif d'un délégué AVA par antenne
- limitation de la durée d'accompagnement à 24 mois maximum
- formalisation d'une procédure AVA commune

Le délégué AVA a un rôle central auprès

Des majeurs, à travers

- un accompagnement sur mesure
- un soutien aux démarches
- un accompagnement à l'utilisation des outils numériques

Des professionnels, en tant que relais pour

- l'accompagnement à l'appropriation de l'application de Ma Mesure Et Moi, auprès des équipes
- la diffusion des outils et des bonnes pratiques (carte autonomie..)
- la contribution à l'interconnaissance des missions

Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux de l'Udaf du Morbihan a pour objectif d'**informer, de soutenir et d'orienter** toute personne en lien avec des personnes protégées ou à protéger.

Les entretiens se déroulent dans les locaux de l'Udaf à Vannes, Lorient, Auray, Pontivy, Gourin dans des locaux mis à disposition par la mairie et à Pontivy au Centre d'accès aux droits. Certains se déroulent également au Tribunal Judiciaire de Vannes et de Lorient.

Les entretiens sont toujours **personnalisés et gratuits** et répondent aux principes de **neutralité et de discrétion**. Ils permettent aux personnes de trouver un lieu d'information générale, en lien avec les mesures de protection et un soutien technique dans l'exercice de la mesure qui leur est confiée.

622
entretiens
individuels
en 2025

Quel est le profil des personnes souhaitant de l'information ou du soutien ?

59% des personnes reçues sont nommées 'tuteurs familiaux' et ont besoin d'être soutenues dans leur fonction.



D'une année sur l'autre, le constat est le même : ce sont en majorité des femmes qui effectuent la démarche de demande d'information.



32% des entretiens sont des échanges préalables à la mise en place d'une mesure de protection.



49% des personnes reçues sont des enfants de la personne protégée ou à protéger

Le service ISTF est amené à effectuer des **interventions collectives** auprès de différents organismes ou établissements, en fonction de leurs demandes. Ces réunions sont destinées à un public varié (professionnels, étudiants, usagers des services médico-sociaux, familles). Ce sont ainsi **614 personnes qui ont été accueillies dans le cadre de 17 interventions**.

1. A PROPOS DE L'UDAF

2. LA VIE INSTITUTIONNELLE

3. LES SERVICES AUX FAMILLES

4. PROTEGER LES PERSONNES ET LES FAMILLES

5. ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNERABLES PAR LE LOGEMENT

6. LES RESSOURCES HUMAINES



Les dispositifs de logement s'adressent à des personnes en situation de handicap psychique avec ou sans conduites addictives associées.
L'Udaf est gestionnaire de l'ensemble des dispositifs.

Des dispositifs de logement différents selon les besoins

- les **Logements Groupés Accompagnés** s'adressent aux personnes ayant besoin d'un cadre environnemental important
- Les **Résidences d'Accueil** sont destinées aux personnes ayant un niveau d'autonomie suffisant dans le quotidien pour gérer seuls leurs courses, leurs repas et l'entretien de leurs studios individuels.
- Les **Logements Groupés Accompagnés Intermédiaires** sont proposés aux résidents suffisamment autonomes pour disposer d'un studio mais qui ont tout de même besoin d'une aide de proximité importante dans le quotidien.

8 dispositifs

22 professionnels

88 résidents en 2025

L'activité en 2025

88 résidents résident dans les dispositifs, lesquels peuvent accueillir 113 résidents.



64% des résidents dans les dispositifs sont **des hommes**, bien que ce constat soit différent d'un dispositif à l'autre.

89% public logé dans les dispositifs bénéficie de **l'Allocation Adulte Handicapé**, avec ou sans garantie de ressources..



La **moyenne d'âge** est de **53.5 ans**.

28 personnes ont **plus de 60 ans**, **catégorie d'âge de plus en plus représentée** au sein des dispositifs. En effet, il y a peu de mouvements du fait des réorientations de plus en plus difficiles à mettre en œuvre par manque de places dans les structures ou établissements adaptés. **L'accompagnement des personnes handicapées psychiques vieillissantes est une problématique** importante sur le territoire Morbihannais.



77% des résidents bénéficient d'une mesure de protection, bien que celle-ci ne soit pas un critère d'admission dans un dispositif. Il s'agit principalement de mesures de **curatelles renforcées (48%)** mais aussi de mesures de tutelles (21%) et de de curatelles simples (8%).

1. A PROPOS DE L'UDAF
2. LA VIE INSTITUTIONNELLE
3. LES SERVICES AUX FAMILLES
4. PROTEGER LES PERSONNES ET LES FAMILLES
5. ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNERABLES PAR LE LOGEMENT
- 6. LES RESSOURCES HUMAINES**



Au 31 décembre 2025, l'Udaf du Morbihan est composée de :



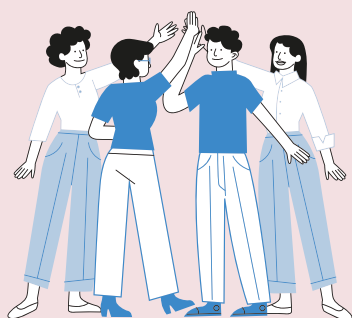
164 salariés
dont 138 en CDI
soit 134 ETP

65% de temps pleins
35% de temps partiels



90% de femmes
10% d'hommes

Moyenne d'âge : 44 ans



Répartition des salariés par service

MJPM	129
Support	15
AEB	9
Médiation Familiale	6
Pôle Habitat	5



Top 4 des métiers MJPM

D. Mandataires	73
Assistants	41
CESF	9
Comptabilité	8



Répartition des salariés par site

Auray	12%
Lorient	27%
Ploërmel	10%
Pontivy	8%
Vannes	43%



**UDAF DU MORBIHAN
25 RUE GAY LUSSAC
56 000 VANNES**

**ACCUEIL@UDAF56.ASSO.FR
02.97.54.13.21**